

3	COMMUNICATION	4	JURIDIQUE	5	SANTÉ & RECHERCHE	6	STRATÉGIE	8	INNOVATION	12	ZOOM
	Global Wellness Day 2015		Complémentaires santé : la FFCM alerte Hommes, femmes et le marché du travail		Le syndrome de fatigue chronique Favoriser le sport		TooFruit investit les spas Sunêlia Développement BtoB d'Aquamoon		Un collier contre les douleurs cervicales Technologie au service de l'évaluation cutanée		Thermes de Balaruc-les-Bains

QUE

SANTÉ	STRATÉGIE	INNOVATION	ANNONCES	BRÈVES	ZOOM
-------	-----------	------------	----------	--------	------

Complémentaires santé : la FFCM alerte

Le décret 2014-2015 relatif aux **contrats responsables des complémentaires santé**, paru au *Journal Officiel* le 9 septembre 2014, a défini une couverture des frais de santé répondant à un **niveau minimal de garanties** que les employeurs auront l'obligation d'avoir mis en place, au profit de leurs salariés, au 1^{er} janvier 2016 (voir *Aquæ* n°50 et 53).

Les **soins thermaux**, l'homéopathie et les médicaments considérés comme ayant un « service médical rendu faible ou modéré » sont **exclus** de ce dispositif, ce qui obligera les salariés à payer l'intégralité du ticket modérateur.

La **Fédération Française des Curistes Médicalisés** (FFCM) craint que ce décret, qui ne concerne actuellement que les actifs du secteur privé, ait rapidement des répercussions sur l'ensemble des complémentaires santé et mène à de « graves conséquences pour les curistes retraités ». **Jean-Pierre Grouzard**, président de la FFCM, appelle donc à une **mobilisation** de ses membres pour **alerter les élus** et faire pression pour obtenir la modification du décret. Des premières actions ont d'ores et déjà été lancées avec la mise en place d'une **pétition** papier et Internet à l'attention du Premier ministre et du ministère de la Santé ; elles sont disponibles sur le site de l'association. Une action de sensibilisation des candidats aux élections départementales est aussi proposée sous la forme d'un texte à lire au cours des réunions publiques. Un premier soutien public s'est d'ores et déjà manifesté en la personne d'**Alain Bocquet**, député-maire de Saint-Amand-les-Eaux (59) et co-président du groupe parlementaire sur le thermalisme et le climatisme. ■